BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1235

## 56 – MORBIHAN

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

## Ventes et cessions

909 449 084 RCS Vannes.
**EW.**
*Forme :* Société à responsabilité limitée.
*Capital :* 7500.00 EUR.
*Adresse :* 3 C, Rue Jean Grimaud, 56230 Questembert.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date à LORIENT du 27/07/2023, la société EW, SARL au capital de 7 500 €, dont le siège social est 3 C, Rue Jean Grimaud, 56230 QUESTEMBERT, immatriculée au RCS VANNES sous le numéro 909 449 084 et la SARL COM CONSEIL MR, SARL au capital de 5 980 €, dont le siège social est 65, Rue Monistrol 56100 LORIENT, immatriculée au RCS LORIENT sous le numéro 507 523 686, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EW par la SARL COM CONSEIL MR. La société EW ferait apport à la SARL COM CONSEIL MR de la totalité de son actif, soit 50 655 €, à charge de la totalité de son passif, soit 40 413 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 10 242 €. La SARL COM CONSEIL MR détenant la totalité des 750 parts composant le capital social de la société EW, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts sociales de la société EW détenues par la SARL COM CONSEIL MR un mali de fusion de 49 758 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EW depuis le 01/01/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la SARL COM CONSEIL MR. La société EW sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. La fusion sera réalisée à l'issue de ce délai d'opposition de 30 jours. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de VANNES pour la société EW en date du 27/07/2023 ; - au greffe du Tribunal de commerce de LORIENT pour la SARL COM CONSEIL MR en date du 27/07/2023. Pour avis, la gérance..